

## Les demandes de bourse et de logement en résidences universitaires, C'est maintenant !

*Le CROUS d'Orléans-Tours a lancé depuis le 15 janvier sa nouvelle campagne d'inscription au DSE. Le Dossier Social Etudiant est un document unique qui permet aux étudiants et aux futurs étudiants de demander simultanément une bourse et/ou un logement en résidence universitaire.*

*La demande est à renouveler chaque année.*

Tous les étudiants ou futurs étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou d'un logement en résidence universitaire pour l'année universitaire 2010/2011, ont **jusqu'au 30 avril 2010 dernier délai**, pour constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) en se connectant sur le site Internet du CROUS :

**[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)**

Quelques astuces :

- 1 - Il **ne faut pas attendre d'avoir le résultat de ses examens** pour effectuer sa connexion.
- 2 - Avant de s'inscrire, il faut se munir:
  - du Revenu Brut Global figurant sur l'avis fiscal 2008 des parents
  - du numéro BEA pour les lycéens ou du numéro INE (Identifiant National Etudiant) figurant sur la carte étudiant.
- 3 - Visiter votre futur logement grâce aux **visites virtuelles** de notre site internet.

**Attention, si la demande est formulée hors délai, le premier versement de la bourse sera retardé et la demande de logement ne sera pas prioritaire.**

Il est possible de calculer son droit à bourse sur le site du CROUS. Cependant le résultat n'est donné qu'à titre indicatif et ne concerne pas le droit au logement.

Pour toutes informations sur les modalités et la réglementation :

**Ayez le réflexe : [www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr).**

**[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)**

Contact presse :

Marion Gasté – Tel : 06 50 03 54 05 - Mél. : [com-crous@ac-orleans-tours.fr](mailto:com-crous@ac-orleans-tours.fr)